



Pérignac, le 03/05/2018

La goutte de trop !

La goutte d'eau qui a fait déborder le vase est tombée ce printemps en Bretagne, région où je me suis installé en apiculture il y a bientôt 20 ans. De nombreux collègues ont vu leurs cheptels apiaires décimés en cours d'hiver compromettant ainsi leur avenir même dans ce métier.

Phénomène récurrent depuis environ 20 ans, les surmortalités d'abeilles se situent aujourd'hui à un niveau insupportable et inacceptable pour une majorité d'apiculteurs. On parle généralement de 30 % de pertes en moyenne, faute de données précises, mais ce taux est probablement bien au delà... Ma petite expérience dans ce métier me permet aujourd'hui de témoigner pour soutenir mes collègues. Après avoir consigné méticuleusement dans mon registre d'élevage depuis 2002, rucher par rucher, toutes les pertes de colonies, j'ai établi un bilan qui fait froid dans le dos et qui confirme, si besoin l'est encore, cette hécatombe. Ce sont, entre 2002 et 2017, 2672 ruches mortes qui sont revenues à l'atelier sur un cheptel qui n'a cessé de décliner passant de 605 ruches en 2002 à moins de 250 aujourd'hui ! Les taux de pertes annuels moyens, au cours de cette période, ont varié de 17 % à plus de 50 % avec des cas d'extermination totale de ruchers en sud Charente notamment ou j'ai délocalisé à partir de 2008 une partie de mon cheptel suite à trois années calamiteuses en Bretagne. J'ai fini malgré tout par m'y installer en 2013 pour continuer à exercer ce métier dans de meilleures conditions climatiques entre autres. Ma femme s'y est également installée en production d'essaims en 2016. Mais en ce début de printemps, c'est à nouveau le coup de massue et comme nos collègues bretons nous devons faire face à de lourdes surmortalités. Après un premier passage sur mes ruchers, les pertes hivernales sont de 37,3 % avec une variation de 18 à 60 % selon les emplacements et 70 % pour le rucher de ma femme. Mais la saison apicole vient à peine de commencer ! D'ici à la mise en hivernage d'autres colonies tomberont aux champs d'horreur... Nous allons assurément battre des records de pertes cette année...

Alors la plaisanterie a assez duré. Non seulement, il nous faut chaque année reconstituer notre cheptel avec tout ce que cela implique : ramener toutes les ruches vides d'abeilles mais pleines de miel à l'atelier pour tenter de récupérer ce qui peut l'être (trier, nettoyer, brûler, désinfecter, remettre en état et retour à la case départ...) mais en plus on nous laisse entendre que ce qui nous arrive est de notre faute ! Nous serions devenus subitement totalement incompetents, incapables de gérer correctement nos ruches sur le plan sanitaire. Toutes ces pertes seraient dues aux mauvaises pratiques apicoles et donc à des maladies apiaires mal maîtrisées et accessoirement à des causes externes appelées « multifactorielles ». Nous savons

qu'il n'en est rien, que la véritable cause de cette extermination régulière de nos abeilles n'est autre que l'usage déraisonné de molécules chimiques en agriculture intensive avec en première ligne de l'arsenal les insecticides néonicotinoïdes à forte rémanence, et bien d'autres... Nos abeilles évoluent dans un environnement toxique provoquant ponctuellement ou de manière plus sévère l'effondrement des colonies. Selon les pratiques agricoles, les cultures et les traitements réalisés les dégâts sur nos ruches seront plus ou moins importants d'où la variabilité des taux de pertes selon les ruchers d'une année sur l'autre et d'un secteur géographique à l'autre, nos pratiques apicoles restants par ailleurs rigoureusement les mêmes.

Alors, partant du principe qu'en situation normale (environnement sain) les pertes de colonies avoisinent 5 % (sur l'île d'Ouessant par exemple...) je considère donc que depuis que je comptabilise mes pertes de cheptel j'ai subi un préjudice en terme de renouvellement anormal ($2672 - 5\% = 2210 \times 60 \text{ €} = 132621 \text{ €}$) et de manque à gagner en miel non produit ($2210 \times 25 \text{ kg} \times 6\text{€}50 = 359125 \text{ €}$), soit en moyenne 22445 €/an sans parler du coût moral difficilement chiffrable. Je n'ai pas choisi ce métier en 1999 pour être aujourd'hui un fossoyeur, au sens propre, de l'abeille !...

A défaut d'un changement radical et rapide du modèle agricole intensif soutenu par l'état au profit d'une agriculture totalement respectueuse de l'environnement, il nous faut crier notre détresse et demander des comptes à ceux qui sabotent notre métier. Ce n'est plus à nous, apiculteurs protecteurs de l'abeille, d'assumer seuls le poids de ce massacre sans rien dire ni réclamer. Certes, la solidarité va une nouvelle fois se mettre en branle pour parer aux urgences mais l'heure de l'indemnisation a également sonné ! En soutien à tous nos collègues apiculteurs Bretons, j'appelle tous les apiculteurs, amateurs comme professionnels, à faire état de leurs pertes auprès du ministère de l'agriculture et demander réparation du préjudice auprès de l'état.

Pascal GAUTIER